

## **Résolution Télétravail du CHSCT Finances du Nord du 20/10/2020**

Il ne se passe pas un jour, voire une heure, sans que la situation sanitaire ne cesse de se dégrader. Si dans leurs discours et messages, les ministres et directeurs généraux semblent comprendre l'urgence de la situation, en insistant, notamment, sur la mise en œuvre du télétravail pour limiter la circulation de la Covid-19, force est de constater, que la réalité est tout autre. Le manque de moyens voire de volonté de nombreuses directions, qui freinent la mise en place d'un télétravail sur la base du volontariat pour toutes et tous, participe, à n'en pas douter, à la propagation du virus dans tous nos services. Il suffit de constater les états statistiques des directions locales pour comprendre l'ampleur de l'évolution des cas positifs.

Aussi, compte tenu d'une situation sanitaire exceptionnelle, des risques encourus quotidiennement par les agents qui se rendent sur leur lieu de travail. Compte tenu également de leurs exceptionnelles implications et de leur sens des responsabilités, maintes fois démontrés pendant la période de confinement, les représentants des personnels du CHSCT demandent le dé plafonnement des jours de télétravail au bénéfice de tous les agents pour qu'ils puissent, dans le cadre d'un échange constructif et bienveillant avec la hiérarchie, décider du nombre de jours télétravaillés, entre 1 et 5, qu'ils jugeront utiles à leur sécurité.

Les représentants du personnel du CHSCT veilleront à ce que les conditions de vie au télétravail soient d'un niveau strictement équivalent à celui en présentiel (fourniture de matériel ergonomique). Pour cela, nous demandons qu'une reconnaissance des TMS, Troubles Musculo-Squelettiques, soit actée dans les DUERP de chacune des directions.